

KAZAKHSTAN



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT : Le programme des assistants de langue propose une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de préparer son projet (destination, financement, etc.). Toute candidature vaut engagement. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus être autorisés à postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 2 postes ont été proposés en 2024-2025.
Critères d'éligibilité spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française • Age : 20 à 30 ans • Niveau de langue : A2 en langue russe • Statuts acceptés : Etudiants, jeunes diplômés, anciens assistants • Scolarité secondaire : Avoir effectué la majorité de sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger. • Niveau d'études demandé et disciplines acceptées : Avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une master 1 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; ➤ LLCE, LEA ; ➤ Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ; ➤ Sciences : mathématiques / sciences physiques ; ➤ Informatique. <p>Les candidats retenus devront obtenir leur master 2 avant leur prise de poste, sous réserve de ne pas pouvoir signer le contrat avec l'université locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil privilégié : première expérience en animation ou enseignement appréciées.
Documents supplémentaires à fournir dans votre candidature sur ADELE pour ce pays	<p>Un CV en anglais et en russe seront à fournir dans le champ « Éléments spécifiques » de la partie « Atouts » du dossier de candidature.</p> <p>Pour les non-étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats ayant été assistants de langue française devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>).



	<ul style="list-style-type: none"> • Les titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2024 devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>).
Villes ou régions d'affectation	<p>Almaty</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	<p>Université KazNU Al-Farabi (première université du Kazakhstan) à Almaty</p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature courant juin 2025.</p> <p>Contrat 9 mois (octobre 2025 - juin 2026)</p>
Temps de travail et de congés	<p>12 heures par semaine (face aux élèves), variable selon le calendrier universitaire local.</p> <p>Congés selon le calendrier universitaire local.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle Autour de 500 € net</p> <p>Installation Les frais de voyage (aller-retour) sont remboursés par l'ambassade de France. Un logement sera fourni par l'Université KazNU Al-Farabi à titre gratuit à l'assistant à proximité de son lieu de travail. Des cours de langue (russe ou kazakh) seront proposés à titre gratuit aux assistants employés à l'université KazNU Al-Farabi d'Almaty. Une réunion d'information sera organisée avec l'équipe du SCAC de l'Ambassade de France à l'arrivée de l'assistant (Attaché de coopération éducative à Astana et ETI – Directeur de l'Institut Sorbonne-Kazakhstan à Almaty).</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut de travailleur étranger pendant la durée de son contrat. Il signe un contrat de travail avec l'établissement kazakhstanais et relève du droit du travail local. Il est en contact direct avec l'Attaché de coopération éducative qui intervient en cas de besoin.</p> <p>Il n'est pas imposable en France.</p>
Visa	<p><i>Visa de travail (obtenu sur la base d'une autorisation de travail fourni par l'établissement employeur)</i></p>



	Frais de visa : 170 € remboursés par l'ambassade de France
Formation	France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+ .
Couverture sociale	Durant son contrat, l'assistant est couvert par le système local de sécurité sociale. L'assistant doit se renseigner à ce sujet dès sa prise de fonctions dans l'établissement. Il est recommandé de faire une demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM) avant le départ et de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Liens utiles	Ambassade du Kazakhstan en France : https://www.gov.kz/memleket/entities/mfa-paris?lang=fr Ambassade de France au Kazakhstan : https://kz.ambafrance.org/-Ambassade-de-France-au-Kazakhstan Réseaux sociaux : 
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Les assistants peuvent demander un renouvellement dans le même établissement pour une deuxième année. Cependant, la priorité est accordée aux nouveaux candidats.
Témoignages	De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international .

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.